



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
16 janvier 2008

Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 30 octobre 2007, à 15 heures

Présidente : Mme Santizo-Sandoval (Vice-Présidente) (Guatemala)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session (*suite*)
- h) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de Mme Lintonen (Finlande), Mme Santizo-Sandoval (Guatemala), Vice-Présidente, occupe la présidence

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 54 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/62/343, A/62/356 et A/62/486; A/C.2/62/2; A/C.2/62/L.5)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (suite) (A/62/262 et A/62/376)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/62/279)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/61/699-E/2007/8 et Add.1; A/62/320, A/62/340, A/62/371 et A/62/372)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/62/78-E/2007/62 et A/62/276)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/62/276; A/C.2/62/7)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/62/276)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session** (suite) (A/62/25)
- h) **Développement durable dans les régions montagneuses** (suite) (A/62/292)
- i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (suite) (A/62/208; A/C.2/62/8)

1. Mme Armanni-Sequi (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge) note l'important progrès réalisé en 2007 vers une compréhension commune de la prévention des risques de catastrophes et de sa valeur à l'échelon

communautaire, où la préparation et la vulnérabilité peuvent être une question de vie et de mort. Les engagements mondiaux sont vides de sens en l'absence de mesures à l'échelon local. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge a œuvré pour combler l'écart entre le niveau local et le niveau mondial en recourant à son réseau de sociétés à l'échelon de la collectivité et reconnu et sur le plan national. En Amérique centrale, elle a publié et diffusé des manuels sur la prévention des risques de catastrophes en vue de promouvoir la gestion des catastrophes à l'échelon communautaire. Ce projet s'inscrit dans la lignée de la priorité 3 du Cadre d'action de Hyogo et donne suite aux recommandations tendant à ce que le Cadre soit mis en œuvre au moyen de partenariats associant plusieurs parties prenantes. Le projet a été réalisé avec l'appui du ProVention Consortium et de l'Organisation des États américains et en coopération avec diverses parties prenantes aux niveau international et national.

2. Les activités de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge réalisées en partenariat avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont compris le lancement, le 9 octobre 2007, de l'Alliance mondiale pour la prévention des risques de catastrophes afin de regrouper les ressources et les compétences de manière à relever les défis que posent les catastrophes naturelles sur les plans humanitaire et du développement. Cette collaboration est essentielle compte tenu de l'incidence accrue des catastrophes naturelles et de l'évolution des caractéristiques et des typologies météorologiques. Il convient d'accorder une priorité accrue aux catastrophes d'origine climatique et d'améliorer les relations avec la communauté scientifique. À cet effet, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge a coopéré avec l'Organisation météorologique mondiale pour créer le Système international d'alerte précoce.

3. Le nombre de catastrophes naturelles augmente à une cadence alarmante : la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge est intervenue à l'occasion de 482 catastrophes en 2006 contre 287 en 2004 et on s'attend à un nouveau record en 2007.

4. Le Centre climatologique Croix-Rouge/Croissant-Rouge créé à La Haye en 2002 avec l'appui de la Croix-Rouge néerlandaise est respecté par les spécialistes du monde entier et dispose d'excellentes

relations avec les principales institutions mondiales et régionales dans ce domaine. Il est également devenu un lien indispensable entre la prévention des risques de catastrophes et les changements climatiques.

5. La prévention des catastrophes, la réduction de leurs effets et la réaction aux incidences des changements climatiques pour les populations vulnérables constituera l'un des principaux thèmes de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tiendra à Genève à la fin novembre. La Conférence devrait s'engager collectivement et fermement à prendre des mesures en la matière.

6. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge a demandé aux États Membres de renouveler leur engagement en matière de prévention des risques de catastrophes et de reconnaître sa place dans des stratégies d'adaptation. Il conviendrait de relier les débats tenus à Kobe et à Kyoto. Les États Membres devraient également renforcer leurs programmes nationaux et faire des annonces fermes de contribution à la trentième Conférence internationale. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge demande un appui en faveur des efforts qu'elle réalise dans le cadre de l'Alliance mondiale ou des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les gouvernements devraient également utiliser les sociétés nationales comme auxiliaires pour renforcer les compétences techniques, améliorer le partage d'informations et aider à protéger des vies et des moyens d'existence.

7. **Mme Bensmail** (Algérie) dit que le rapport du Secrétaire général (A/62/262) expose les progrès réalisés par les gouvernements et les organismes des Nations Unies sur la voie de la réalisation d'objectifs en matière de développement durable englobant des aspects économiques, sociaux et environnementaux de manière équilibrée et intégrée. Il est essentiel de renforcer les incidences et la visibilité des activités du Programme en accroissant les investissements productifs dans les secteurs rural et agricole afin de parvenir à la sécurité alimentaire.

8. L'Algérie est attachée au développement durable, en particulier par la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Elle prendra des mesures à tous les niveaux et participera à la coopération internationale, conformément aux principes consacrés dans la Déclaration de Rio sur

l'environnement et le développement. Ces efforts contribueront à intégrer les trois piliers interdépendants et complémentaires du développement durable : développement économique, développement social et environnement. L'élimination de la pauvreté, des modifications des méthodes de production et des structures de consommation inadaptées, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sont indispensables au développement durable.

9. Le plan de l'Algérie aux fins du renforcement de la croissance économique dans tous les secteurs prend en compte les principes du développement durable et la protection de l'environnement, tout en appuyant la croissance économique et en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En réponse aux principaux défis en matière de développement national et compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Algérie a mis en œuvre un programme d'appui au développement à l'intention des hauts plateaux et du Sud du pays, pour réduire les inégalités aux niveaux régional et local et susciter une amélioration durable des conditions de vie dans ces régions. Le Plan national de développement agricole vise à répondre au besoin mondial de sécurité alimentaire, à lutter contre la poursuite de la dégradation de l'environnement et de la désertification et à protéger les ressources naturelles et l'environnement.

10. La détérioration de l'environnement et les changements climatiques ont des incidences néfastes sur le développement durable de tous les pays, en particulier les pays en développement et plus spécifiquement les pays les moins avancés d'Afrique. L'Algérie continue et élargit ses efforts s'agissant des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et du Sommet mondial sur le développement durable ainsi que du Sommet du Millénaire.

11. Le Gouvernement algérien est profondément attaché à la mise en œuvre de stratégies de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. Les organes réglementaires de l'État ont mis l'accent sur la préservation de l'environnement dans le contexte d'une stratégie de développement durable depuis le début de l'année 2000. L'Algérie a promulgué des textes législatifs portant sur des problèmes de préservation de l'environnement afin de contribuer à la durabilité et à la stabilité du processus de développement économique et social. Elle dispose également de législations

concernant la gestion des déchets, la protection de l'environnement et la prévention des principaux risques, conçues pour évaluer les incidences environnementales des projets de développement et leurs conséquences sur la vie de la population. Il est essentiel de prendre en compte la dimension humaine dans le processus de développement durable et dans la protection de l'environnement. Des mesures novatrices dans ces domaines concernent essentiellement l'éducation et la sensibilisation ainsi que l'offre d'emplois verts dans les communautés locales.

12. L'Algérie sait gré au Plan d'action pour la Méditerranée d'avoir décerné le titre d'Ambassadeur pour la Méditerranée à son Ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, qui a été également Président de la Fondation mondiale des déserts, en reconnaissance des efforts déployés par l'Algérie pour promouvoir la nature, le développement rural ainsi que les zones côtières, les écosystèmes et la biodiversité de la Méditerranée.

13. Lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002, les chefs d'États se sont engagés à réduire substantiellement la perte de la biodiversité dans leurs pays respectifs d'ici 2010. Cet objectif pourrait encore être atteint si la communauté internationale renouvelait ses efforts et mettait un terme aux actuelles pertes catastrophiques. Les États devraient mettre en commun leurs efforts et leurs ressources dans le souci de leur avenir partagé, dans un combat déterminé en vue de la promotion des droits de l'homme, d'un environnement sain, d'une vie digne et décente et d'un développement harmonieux, réel, durable et mondial à l'avantage de tous. L'Algérie est fermement attachée à l'instauration d'un partenariat international fondé sur une approche intégrée qui appuiera les synergies nécessaires pour mieux relever les immenses défis que constituent les changements climatiques, la désertification et la biodiversité, afin de parvenir au développement rural.

14. **Mme Toutkhalian** (Arménie) dit que la promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables est vitale pour l'Arménie, petit pays sans littoral qui ne dispose pas de ressources importantes de charbon, de pétrole ou de gaz. En 2005, le Gouvernement arménien a adopté une stratégie relative à la sécurité et à l'indépendance énergétiques qui a identifié trois grandes priorités – l'utilisation de sources d'énergies nouvelles et renouvelables, l'emploi de l'énergie nucléaire et la diversification des sources

d'énergies, outre la participation à des projets énergétiques régionaux.

15. L'Arménie dispose de sources d'énergies renouvelables potentiellement considérables (énergie hydroélectrique, énergie éolienne et énergie solaire). Les pouvoirs publics ont instauré des conditions favorables au développement des énergies nouvelles, prenant la forme de privilèges fiscaux et douaniers aux fins de l'importation d'équipements destinés à la construction de stations éoliennes. Les ressources actuellement disponibles devraient suffire à construire un réseau d'énergie éolienne qui pourrait produire plus de 450 mégawatts d'énergie au total. Ce projet devrait être mis en œuvre au cours des 15 prochaines années. L'Arménie présente également d'importantes possibilités de développement de l'énergie solaire, ce qui permettrait de réduire nettement les importations d'énergie. L'Arménie dispose de toutes les conditions nécessaires, y compris en ce qui concerne les experts et l'infrastructure, pour élaborer des techniques relatives aux énergies nouvelles.

16. Le Gouvernement arménien a adopté une législation sur l'énergie et une loi sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, en plus d'une stratégie nationale de développement du secteur de l'énergie. Cette stratégie fait état de la nécessité d'établir des priorités et d'utiliser le potentiel d'énergies renouvelables de l'Arménie, supérieur à cinq milliards de kilowatts, dont la plupart provient de l'énergie hydroélectrique.

17. Le Fonds des économies d'énergie et des énergies renouvelables a été constitué avec l'assistance d'organismes donateurs tels que la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et USAID. Le transfert de techniques de pays développés permettra de faire passer tout secteur de l'énergie à un niveau supérieur, dans le cas de pays comme l'Arménie, qui disposent de ressources considérables en énergies renouvelables mais d'une base technique inadéquate. L'aide financière, l'appui technique et les compétences techniques fournies par l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités sont extrêmement précieux.

18. Grâce à ces mesures et moyennant une évaluation réaliste des ressources d'énergies renouvelables disponibles, l'Arménie sera en mesure de répondre à ses besoins énergétiques à l'aide de ses propres ressources.

19. **Mme Bruel-Melchior** (Monaco) dit que le défi que constituent les changements climatiques exige que toutes les parties prenantes fassent preuve de détermination et qu'une portion considérable des investissements prévus pour le secteur énergétique soit consacrée aux énergies renouvelables. La Principauté se rend moins tributaire des combustibles fossiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. À cet effet, elle introduit le chauffage solaire dans les immeubles et l'emploi de biocarburants dans les autobus, favorise le covoiturage et offre des subventions à l'achat de véhicules écologiques, hybrides ou électriques, qui utilisent également les biocarburants.

20. En février 2000, Monaco accueillera la dixième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que le Forum ministériel mondial pour l'environnement, auxquels participeront des spécialistes et des investisseurs s'intéressant à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouvelles techniques dans le domaine de l'environnement. Monaco a récemment promulgué une législation qui servira d'incitation aux personnes désireuses de créer et de gérer des fonds d'investissement écologiquement et socialement responsables. La Principauté négocie avec un pays d'Afrique un accord relatif à un mécanisme de développement propre qui comprendra des projets visant à recourir à l'énergie solaire aux fins de l'alimentation en eau et de l'électrification rurale. Près de Monaco, le premier puits de carbone constitué par une forêt en Europe, dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la campagne « Un milliard d'arbres pour la planète » du PNUE capturera l'oxyde de carbone dans les environs de la Principauté et permettra de lutter contre le réchauffement climatique. En sa qualité de membre du Groupe de l'intégrité écologique, Monaco a bénéficié de taux avantageux pour la tenue de son registre national d'unités carbone, dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques et un accord a été signé avec l'Office national des forêts concernant des projets sylvicoles en vue de lutter contre le réchauffement mondial.

21. Mme Bruel-Melchior, réaffirmant l'appui de Monaco envers le PNUE et en faveur de la transformation de ce programme en Organisation des Nations Unies pour l'environnement, souligne la nécessité d'un financement prévisible et d'une compétence scientifique élargie. La délégation

monégasque appuie fermement la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et l'Étude mondiale des systèmes d'alerte précoce et est certaine que l'Année internationale de la planète Terre en 2008 permettra de mobiliser tous les citoyens du monde pour relever les défis qui se posent.

22. **M. Rangel** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son Gouvernement, conformément aux objectifs arrêtés sur le plan international, a effectué des efforts considérables en vue de réaliser des changements positifs, avec la participation active de la communauté. Le renforcement du développement durable a été un élément essentiel de la politique des pouvoirs publics. Ce développement a dû faire appel à une coopération soucieuse d'indépendance et de développement dans un esprit désintéressé et exempt de conditions qui conduiraient à la domination et à la pauvreté.

23. Ne pas assumer la responsabilité des changements climatiques en niant le rôle fondamental des combustibles fossiles dans le domaine de l'énergie et en sous-estimant les techniques de capture du carbone ne sert qu'à alimenter la cupidité. Le financement des efforts en matière de changements climatiques ne doit pas mettre l'accent sur l'échange des certificats de pollution, qui bénéficie essentiellement aux seuls pays développés. Le droit souverain des États de statuer sur l'utilisation de leurs ressources naturelles et de déterminer leurs politiques énergétique et environnementale doit être respecté et le Venezuela rejette toute tentative tendant à établir une relation entre les cours du pétrole, les crises économiques et l'accroissement de la pauvreté dans de nombreux pays. Il faudrait promouvoir le multilatéralisme en renforçant des mécanismes de coopération pour le développement fondés sur la solidarité et la prise en compte de tous, propres à assurer l'amélioration du bien-être et de la justice sociale.

24. Le principe relatif aux responsabilités communes mais différenciées s'agissant des changements climatiques et de la pollution atmosphérique reste valable, tout comme la relation avec la question de la pauvreté. Les pays développés devraient prouver qu'ils sont disposés à modifier leurs structures de production et de consommation, actuellement non viables. Ils devraient également progresser pour réaliser l'objectif de 0,7 % fixé pour l'APD et fournir des garanties aux fins du transfert sans conditions de techniques propres

et appropriées. Il conviendrait de modifier tout le cadre des mécanismes de développement propre, car il n'a pas bénéficié aux pays en développement mais est devenu une incitation économique qui exacerbe la crise environnementale et encourage le modèle actuel de production et de consommation, sans réduire notablement les émissions de gaz à effet de serre produites par les pays industrialisés.

25. La désertification et ses incidences vont de pair avec la pauvreté et constituent un grave problème mondial. Si la désertification n'est pas stoppée, voire inversée, la production alimentaire diminuera dans de nombreuses régions, avec pour corollaire la malnutrition, voire même la famine. Les pays développés devraient renouveler leur attachement à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en fixant des objectifs mesurables et en fournissant des ressources financières. Des financements supplémentaires provenant de nouveaux donateurs et du Fonds pour l'environnement mondial sont nécessaires.

26. La Convention sur la diversité biologique constitue un instrument idéal pour promouvoir des activités de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique marine, au-delà de la zone nationale de compétence. La délégation vénézuélienne appuie la mise en œuvre de cette Convention et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ainsi que d'autres accords concernant la diversité biologique et de l'engagement pris à Johannesburg tendant à réduire sensiblement le taux de pertes de la diversité biologique d'ici 2010. Un transfert des techniques ainsi que des ressources financières sont nécessaires pour aider les pays les moins avancés à adapter leurs mécanismes de contrôle et d'information, car les pays producteurs ou les pays exportateurs ne disposent pas actuellement de mécanismes de ventilation permettant de protéger l'identité. Des normes devraient être mises au point aux fins de l'identification, de la manutention, de l'emballage et du transport des organismes vivants modifiés, pour faciliter l'établissement de règles claires dans le système international. Le Venezuela rejette catégoriquement les techniques relatives à la restriction de l'emploi de semences génétiquement modifiées (techniques du type « Terminator »), les essais sur le terrain et la commercialisation des techniques de semences stériles. Il ne faudrait pas allouer de ressources financières à la coopération en matière de recherches et d'études visant à mesurer les incidences

de ces techniques sur la diversité biologique agricole et plus spécifiquement les incidences socioéconomiques, écologiques et culturelles sur la base d'une évaluation des risques au cas par cas.

27. Ces dernières années, une campagne orchestrée a été menée pour dépeindre les pays producteurs de pétrole comme les responsables de la faim et de la pauvreté dont les pays du Sud souffrent depuis des années. Cette campagne ne tient aucun compte du rôle principal joué par l'immense dette extérieure qui a entraîné la ruine totale de nombreux pays. L'énergie peut servir soit à éliminer la pauvreté et à améliorer la qualité de la vie des populations, soit à accroître l'inégalité et les profits des compagnies multinationales privées.

28. L'intégration et la coopération entre les peuples, fondées sur les principes de la solidarité, de la complémentarité et de la réciprocité, sont les véritables mécanismes qui permettent de lutter contre la pauvreté, de réaliser le développement économique et social et d'établir de sociétés démocratiques où règnent la justice et l'équité sociale. Par la coopération énergétique, les pays du Sud pourront accroître leurs forces et réduire leurs vulnérabilités. Plus de 80 % des réserves de pétrole et de gaz du continent américain se trouvent en Amérique latine et peuvent être mises au service des ces populations. Une intégration énergétique fondée sur la solidarité contribuerait à un développement général et permettrait de promouvoir la justice sociale dans les pays du continent. Dans ce contexte, il faudrait examiner les facteurs qui faussent le coût de l'énergie et bénéficient principalement aux maîtres de l'économie mondiale.

29. Il convient de modifier les modes de consommation énergétique pour utiliser l'énergie de façon éthique et efficace et appuyer les programmes et activités de coopération relatifs aux économies d'énergie. Les États devraient promouvoir le développement durable de nouvelles énergies renouvelables, dont les biocarburants, et l'utilisation écologiquement rationnelle de combustibles fossiles, qui continueront à jouer un rôle dominant dans les prochaines décennies. Les aspects agricoles, sociaux et environnementaux de la production et de l'utilisation de biocarburants devraient être harmonisés, afin d'éviter tout risque pour la sécurité alimentaire des pays.

30. Les États devraient parvenir à un consensus pour atteindre de manière harmonieuse les trois objectifs du

développement durable – développement économique, développement social et protection de l'environnement, de telle sorte à assurer la solidarité, l'égalité et la dignité des peuples. Selon qu'ils agiront ou non de la sorte, les générations actuelles et futures les condamneront ou les remercieront de leurs efforts.

31. **Mme Gustava** (Mozambique), prenant la parole au titre du point 54 c) de l'ordre du jour, dit que les incidences de l'augmentation sans précédent des catastrophes naturelles se sont fait davantage sentir dans les pays en développement, en raison de leur manque de ressources humaines et techniques s'agissant des mesures d'intervention et de l'adaptation. Une prévention plus décisive, soutenue et systématique des risques par la mise en œuvre accélérée du Cadre d'action de Hyogo et le renforcement des capacités nationales et locales est donc nécessaire, tout comme le développement et l'utilisation de connaissances scientifiques et techniques permettant de faire face aux catastrophes naturelles. La coopération internationale doit résoudre les problèmes posés par la vulnérabilité aux catastrophes naturelles en renforçant les partenariats et la coordination entre les pays.

32. La situation géographique du Mozambique, ses côtes étendues et les influences climatiques locales le rendent sujet aux catastrophes naturelles, situation aggravée par des infrastructures inadéquates; la gestion des catastrophes est donc un problème pluridisciplinaire qui constitue une partie intégrante du programme des pouvoirs publics. Le succès de la lutte contre la pauvreté dépendra de la réduction de la vulnérabilité des pauvres, qui sont les plus exposés. En 2006, les pouvoirs publics ont adopté leur plan directeur de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles, qui comprend un programme décennal visant à préparer les mesures d'intervention et à mieux résister aux incidences des catastrophes naturelles. Il existe également un centre d'intervention d'urgence national géré par les divers ministères qui fonctionne en permanence.

33. Les incidences positives de ces mesures sont apparues pendant les inondations et les cyclones récents. En dépit de l'appui généreux de la communauté internationale, une coopération supplémentaire est nécessaire. Il convient d'assurer l'accès universel à toutes les informations et à tous les services, l'échange de données d'expérience et de connaissances et d'organiser des activités de formation,

de telle sorte que les pays en développement puissent améliorer leur prévention des risques et leur adaptation aux changements climatiques. Mme Gustava lance un appel à la communauté internationale, en particulier aux institutions financières internationales, pour qu'elles appuient les efforts déployés par les pays victimes de catastrophes aux fins de la prévention des risques et dans le cadre du processus de redressement et de reconstruction après les catastrophes.

34. **M. Heller** (Mexique) dit que la communauté internationale doit encore prendre en compte les problèmes d'environnement dans les programmes mondiaux, régionaux et nationaux et que l'environnement doit être pris en compte dans les politiques nationales de développement, de manière à promouvoir efficacement un développement durable susceptible de contribuer à l'élimination de la pauvreté. Le plus grand défi est de concrétiser le programme multidisciplinaire en matière de développement durable dans tous les programmes et activités, non seulement des pouvoirs publics mais de tous les secteurs de la société.

35. Le Mexique tente de faire du développement un élément de la compétitivité et du développement économique et social et un thème pluridisciplinaire des politiques publiques qui nécessite une coordination étroite aux divers niveaux de l'État, dont le plan de développement prévoit l'accroissement des efforts en vue de renforcer la coordination interinstitutions et l'intégration intersectorielle.

36. Les modèles de développement qui n'ont pas tenu compte de l'environnement ont été à l'origine des changements climatiques, des pertes de la diversité biologique, de la pollution de l'air et de l'eau, de la dégradation de l'environnement et de la santé du fait de la manutention incorrecte des produits chimiques, ainsi que de la désertification. Le Mexique continuera à participer à la coopération internationale pour aider à renforcer le programme international fondé sur des principes clairement définis et appuyé par des institutions vigoureuses.

37. Le fait que, à sa quinzième session, la Commission du développement durable n'ait pu convenir d'options en matière de politique générale et de mesures aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable a démontré la nécessité d'un examen critique des procédures et problèmes de la Commission, de manière à éviter les doubles emplois et la perte de ressources financières déjà limitées. Il

n'en reste pas moins que les débats de la Commission ont été utiles et devraient permettre de lancer un appel en vue de renforcer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation et l'atténuation, au moyen d'une optique intersectorielle fondée sur les meilleures pratiques.

38. Le Mexique, qui se heurte déjà aux incidences néfastes des changements climatiques, intensifie ses politiques d'atténuation et suit les principes directeurs de sa nouvelle stratégie nationale. Le mécanisme de développement propre ne suffit pas; l'ampleur mondiale de l'atténuation doit être intensifiée au moyen de mesures mesurables et vérifiables prises dans des instances multilatérales choisies d'un commun accord, sous réserve que ces mesures soient compatibles avec les besoins nationaux de développement. Le Mexique est disposé à négocier, dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, un régime nouveau, équilibré et équitable relatif aux changements climatiques, qui comporterait des approches sectorielles, des indicateurs d'intensité ainsi qu'un fonds assorti de dispositions précises et universelles de financement, ainsi que de nouveaux mécanismes internationaux de coopération assortis d'incitations, qui complèteraient – plutôt que remplacer – les efforts d'atténuation réalisés à l'échelon national par les pays en développement et qui seraient proportionnels à ces efforts. Il convient d'accorder la priorité à l'adaptation aux changements climatiques pour renforcer la capacité d'intervention et réduire la vulnérabilité. Le Mexique est certain que la Conférence de Bali sur les changements climatiques établira une feuille de route ainsi que des mécanismes de négociation du futur régime relatif aux changements climatiques.

39. **Mme Makhumula** (Malawi) dit qu'en dépit de nouvelles tendances positives, il importe de faire davantage pour apporter la prospérité dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique, où la pauvreté est désespérément élevée. La mise en œuvre du Plan d'action de Johannesburg de 2002 doit être accélérée à titre d'urgence pour promouvoir le développement économique et social ainsi que la protection de l'environnement et, en fin de compte, la réalisation d'objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation du Malawi espère que la Commission du développement durable examinera à sa seizième session les groupes thématiques pertinents, portant notamment sur

l'agriculture, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés d'Afrique. L'agriculture est le moteur de l'économie du Malawi et fournit des moyens d'existence à la majeure partie de sa population, qui vit dans des zones rurales.

40. L'intervenante, se félicitant de l'appel en faveur d'une volonté politique lancé lors de la récente Réunion de haut niveau sur les changements climatiques prie instamment les pays industrialisés de prendre l'initiative en matière de réduction des émissions de carbone et d'aider les pays en développement à investir dans de nouvelles techniques à faible émission de carbone, en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Ce n'est qu'à ce moment que les pays en développement pourront surmonter les obstacles identifiés par la Commission du développement durable lors de sa quatorzième session. Mme Makhumula est certaine que la Conférence de Bali sur les changements climatiques aura des résultats positifs pour aborder les effets des changements climatiques.

41. L'intervenante lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle fasse en sorte que les pays les moins avancés bénéficient de l'assistance technique qui leur permettra de mettre au point des techniques appropriées et bon marché concernant les énergies renouvelables, essentielles dans la lutte contre le déboisement et la désertification, en particulier dans les régions rurales d'Afrique, où le bois constitue l'unique source d'énergie. Le Malawi continue à favoriser l'emploi des énergies renouvelables et fait de la prévention des catastrophes une haute priorité de son programme de développement, conformément au Cadre d'action de Hyogo. Les activités comprennent des directives à l'intention des fonctionnaires de district, l'élaboration de plans de gestion des risques en cas de catastrophe à l'échelon du district et la sensibilisation des habitants des zones inondables.

42. **M. Al-Basri** (Iraq) dit que le premier défi du développement durable est de gérer les ressources de manière propre à accroître le niveau de vie sans causer des conflits. Le développement ne peut pas être abordé séparément des préoccupations environnementales. Bien que la législation iraquienne demande que les projets de développement prennent en compte les incidences environnementales, le développement en Iraq est malheureusement loin de répondre aux exigences en matière de durabilité. Il faudra du temps,

de l'argent et des efforts pour réaliser des études régionales des incidences sur l'environnement, conjointement avec les voisins de l'Iraq, et concevoir des stratégies pour accroître l'utilisation des énergies propres.

43. L'Iraq pâtit également de la radiopollution en raison des activités industrielles et militaires. En 2004, le PNUE, en coopération avec le Ministère de l'environnement et avec un financement du Japon, a lancé un projet de nettoyage écologique qui comprend une installation d'enfouissement des déchets radioactifs. Jusqu'à récemment, l'Iraq n'était partie à aucune convention internationale relative à l'environnement mais il a, de ces dernières années, déposé son instrument d'accession à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale et prend des mesures pour accéder à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux.

44. La protection de l'environnement, et en particulier la réduction des gaz à effet de serre, tels que l'oxyde de carbone, est importante pour le développement durable. L'Iraq est en train de ratifier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pierre angulaire de la coopération internationale, qui devrait être universalisée. L'Iraq luttera contre la corruption, établira la transparence dans son secteur pétrolier et continuera à mettre en œuvre des projets de développement conformément au Pacte international pour l'Iraq; il escompte que la communauté internationale honorera l'engagement qu'elle a pris de fournir les ressources nécessaires au titre du partenariat international prévu dans cette initiative.

45. **M. Butagira** (Ouganda) dit que les problèmes relatifs à l'énergie, au climat mondial, à la sécheresse et à la désertification, à la réduction et à la prévention des catastrophes sont étroitement liés et nécessitent des politiques coordonnées appuyées par la coopération multilatérale et un partenariat mondial. L'énergie est au cœur des défis en matière de développement durable et les pays en développement devraient accéder à des techniques propres et à des sources d'énergie nouvelles, renouvelables et bon marché.

46. La recherche d'énergies renouvelables, en particulier de biocarburants tirés de cultures alimentaires, a des incidences néfastes pour les pays en développement s'agissant du commerce, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Une demande vigoureuse de telles cultures maintiendra vraisemblablement leurs cours à un niveau élevé, en conséquence de quoi les exploitants des pays développés seront moins favorables à des concessions dans le cadre du Cycle de Doha. Les obstacles non tarifaires, tels que des réglementations concernant les cultures génétiquement modifiées, continueront vraisemblablement à limiter l'accès à des marchés potentiels d'exportations agricoles.

47. Si la tendance actuelle à l'aggravation de la sécheresse et de la désertification se poursuit, l'Afrique subsaharienne devra attendre jusqu'à 2030 pour atteindre la cible fixée dans les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'élimination de la faim. Les changements climatiques exacerbent les défis posés par la désertification et la sécheresse, en dépit des efforts louables en cours dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La poursuite de l'exode rural, en conséquence de la pauvreté dans les campagnes, est nocive pour les économies vulnérables et fait passer de plus en plus d'habitants de pays en développement en-deçà du seuil de la pauvreté.

48. Actuellement, en Ouganda, de graves inondations causent d'importants dégâts aux infrastructures en matière de transport et détruisent les cultures et les terres agricoles, compromettant le développement pour les années à venir. Les efforts internationaux en matière d'intervention en cas de catastrophe et de réduction de leurs effets devraient s'attacher à promouvoir et renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à fournir des programmes efficaces d'assistance humanitaire, y compris au titre du Cadre d'action de Hyogo. Le Gouvernement ougandais accorde une priorité élevée à la promotion de l'aptitude à faire face aux catastrophes.

49. Il convient d'adopter une optique intégrée et équilibrée dans les politiques pour tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques de la dégradation de l'environnement. Cette optique devrait être fondée sur le principe de la responsabilité partagée mais différenciée et sur des stratégies nationales de développement durable.

50. La communauté internationale n'a pas jusqu'à présent fait preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir aux pays en développement des ressources suffisantes pour atteindre les objectifs du développement durable. M. Boutagira souligne la nécessité d'une assistance financière et technique accrue, de la volonté politique d'améliorer l'accès à des techniques soucieuses de l'environnement, d'efforts visant à stimuler le développement de techniques plus novatrices et de mesures visant à associer le secteur privé en tant que partenaire essentiel. En outre, les pays en développement nécessitent un appui sous la forme d'équité dans les relations commerciales, d'un allègement effectif de la dette, d'un accroissement des investissements étrangers directs et d'une assistance au renforcement des capacités.

51. **M. Issetov** (Kazakhstan) dit que le Kazakhstan s'attache à la réalisation intégrale des objectifs fixés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en entreprenant des réformes politiques, économiques et sociales complexes, en vue d'instaurer un État démocratique doté d'une économie de marché. La principale priorité économique du Kazakhstan est d'éviter d'être excessivement tributaire de ses richesses en pétrole, en gaz et en minéraux et d'utiliser ses ressources naturelles pour construire une économie diversifiée et hautement technologique, comportant un important élément valeur ajoutée. L'introduction de normes techniques et commerciales internationales, l'accession à l'Organisation mondiale du commerce, la promotion de la gouvernance dans les entreprises, la réforme de l'éducation et de l'administration ont été mises au nombre des principaux facteurs dans ce processus. Dans l'objectif de réduire la bureaucratie et de lutter contre la corruption, le Gouvernement kazakh introduit l'administration électronique dans tous les principaux secteurs. La fourniture d'un enseignement de qualité pour répondre aux défis contemporains constitue un facteur important de développement économique et social. L'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont gratuits au Kazakhstan.

52. Les changements climatiques, si le problème qu'ils posent n'est pas abordé correctement, pourront avoir des conséquences irréversibles pour la vie sur terre. Dans l'intérêt des générations futures, tous les pays doivent prendre des mesures pratiques pour faire face à cette menace et réduire les émissions. Les pays développés ont un rôle critique à jouer en fournissant un appui technique et financier aux pays en

développement, de telle sorte qu'ils puissent, eux aussi, atténuer les effets des changements climatiques.

53. L'efficacité énergétique est un facteur critique pour réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et accroître la compétitivité industrielle. Dans le même temps, l'introduction de modèles de production et de consommation écologiquement rationnels et efficaces sur le plan de l'énergie est très importante pour le développement durable. Le Kazakhstan analyse systématiquement les déperditions d'énergie et les possibilités d'améliorer les techniques existantes et d'utiliser de nouvelles ressources énergétiques. En 2006, il a adopté un code écologique pour harmoniser le droit national de l'écologie avec les accords internationaux. Les pouvoirs publics ont l'intention d'intensifier leurs contrôles sur le respect de la législation nationale pendant l'exploitation des gisements de pétrole et envisage l'idée de certificats internationaux « pétrole vert », qui exigeraient une stricte observation de normes écologiques pendant l'extraction des hydrocarbures.

54. **M. Alahraf** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les pays développés et les institutions financières internationales doivent accroître l'aide au pays en développement. Le développement rural agricole est particulièrement important. La désertification empiète chaque année sur davantage de terres arables, en particulier en Afrique, et a causé le déplacement de millions de personnes. L'assistance financière, le transfert des techniques et le renforcement des capacités fournies dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devraient être accrus pour encourager les projets visant à rendre à nouveau des terres cultivables et à restaurer la couverture végétale. La Jamahiriya arabe libyenne a consacré des efforts et des ressources considérables à relever les défis posés par la désertification.

55. Il importe de maintenir l'appui aux programmes de pays du PNUD, en particulier pour ce qui est de former le personnel à concevoir et à mettre en œuvre des plans de développement durable. Les politiques macroéconomiques équitables tenant compte des intérêts des pauvres jouent un rôle essentiel. L'Examen ministériel annuel et la Déclaration ministérielle adoptée lors de la récente session de fond du Conseil économique et social tenue à Genève ont réaffirmé que l'élimination de la pauvreté constitue le plus important

défi mondial actuel et est la condition indispensable du développement durable. M. Alahraf souligne que le développement rural et agricole est un élément essentiel de la sécurité alimentaire et qu'il convient d'établir un équilibre entre les mesures de lutte contre les changements climatiques d'une part et les besoins des pays en développement et leur droit au développement de l'autre. Les commissions économiques régionales des Nations Unies ont un important rôle à jouer et l'intervenant se félicite de la création, par la Commission économique pour l'Afrique, de sa Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Il demande une assistance technique en vue d'aider les États africains à incorporer les derniers progrès techniques dans leurs plans de développement et que la CEA et l'Union africaine accroissent leur coopération.

56. **M. Boureima** (Niger) note que la question de la désertification revêt une importance cruciale pour son pays. La délégation nigérienne se félicite du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018) qui vient d'être adopté par la Conférence des parties. L'adoption de ce plan témoigne de la volonté indéfectible de la communauté internationale de maintenir l'impulsion dans la lutte contre un phénomène dont l'ampleur et la gravité sont une menace réelle, en particulier pour les peuples des pays en développement.

57. Cet attachement inébranlable devrait se traduire par des mesures concrètes capables d'inverser de manière permanente la tendance vers la dégradation de l'environnement. Ceci suppose que des ressources suffisantes soient fournies sur une base prévisible aux pays touchés et aux organes internationaux qui les aident. À cet égard, toutes les parties à la Convention, y compris celles qui sont dotées de ressources, ont l'obligation de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour doter le secrétariat de la Convention d'un budget suffisant. En tout état de cause, les pays en développement, en raison de leurs moyens financiers limités et de leur retard technologique, comptent grandement sur l'appui de partenaires pour mettre en œuvre leurs initiatives nationales ou régionales. Tel est, sans conteste, le cas pour le Niger, dont le désert couvre les trois-quarts de la superficie. La sécheresse et la désertification ont constitué de tout temps une importante préoccupation pour ce pays, qui a pris un certain nombre de mesures en la matière.

58. Ces mesures vont d'approches sectorielles en matière de lutte contre la désertification à la création, en 1996, du Conseil national du développement durable, qui doit servir de cadre institutionnel.

59. Le Niger a également adopté un plan environnemental national aux fins du développement durable, qui constitue l'un des programmes à l'appui de la Stratégie de réduction de la pauvreté, dont la deuxième version a été approuvée par les partenaires de développement du Niger le 26 octobre. Le Niger a donc besoin de l'assistance de la communauté internationale pour faire du plan un moyen efficace de lutte contre la désertification et les changements climatiques, lui permettant ainsi de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

60. **Mme Al-Mansoori** (Émirats arabes unis) dit que le succès avec lequel les Émirats arabes unis ont pu transformer un paysage aride en un espace vert doté d'un bord de mer équipé d'installations de première classe est dû à une stratégie environnementale nationale globale, dans la lignée d'Action 21, qui comporte des projets de forage de puits, de reboisement et de développement rural ambitieux dans tout le pays. Tout le développement est entrepris dans l'objectif de réduire la pollution et de préserver la faune et la flore; les méthodes de production de l'énergie les plus récentes sont utilisées pour raffiner les combustibles à faible émission et à encourager leur utilisation dans les véhicules. Il existe un projet de dessalement à énergie solaire et la Abu Dhabi Future Energy Company construit la première ville entièrement verte, qui sera alimentée entièrement par des sources d'énergie renouvelables. Des techniques de construction à faible énergie sont utilisées à compter de 2008, et des normes relatives aux bâtiments verts doivent être appliquées dans l'Émirat de Dubaï. Le PNUE vient juste de choisir Abu Dhabi pour le lancement de son quatrième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (Rapport GEO-4), en partie parce qu'il reconnaît le rôle pionnier de l'Initiative d'Abu Dhabi sur l'information en matière d'environnement. L'intervenante réaffirme qu'il incombe essentiellement aux États développés de s'occuper des changements climatiques, car ils sont les principaux producteurs d'émissions de gaz à effet de serre et demande que ces États et les institutions financières internationales accroissent l'assistance au développement accordée aux États en développement, pour les aider à faire face aux problèmes environnementaux résultant de la pauvreté, de la

maladie, des conflits, de l'occupation étrangère et des courses aux armements.

61. **M. Park** Chun-kyoo (République de Corée) se félicite des débats animés sur les questions de développement durable, en particulier du point de vue économique, et est également satisfait que la notion de développement durable et les stratégies y relatives aient été acceptées en tant qu'objectif universellement partagé.

62. Il convient de poursuivre et même d'accélérer les efforts en vue du développement durable. Il faudrait rechercher des solutions partagées, les pays œuvrant de concert dans tous les secteurs pour que la viabilité environnementale devienne un facteur essentiel de la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et Action 21.

63. En outre, les pays devraient renforcer les efforts visant à concevoir et à appliquer des politiques nationales de développement durable, comportant un examen volontaire par les pairs, tout en tirant parti des travaux des instances de débats et des organes internationaux, comme la Commission du développement durable. Les débats que la Commission tiendra à sa seizième session, en mai 2008, devraient permettre d'identifier les obstacles au développement durable et offrir la possibilité de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques. Il faut espérer que la session revitalise la tradition des plus utiles qui consiste à instaurer un consensus dans le domaine du développement durable.

64. Les changements climatiques s'intensifient dans le monde et entravent les efforts en matière de développement économique et social; ils toucheront plus gravement les économies les plus vulnérables et leurs populations. La Conférence de Bali sur les changements climatiques qui se tiendra en septembre devra établir une feuille de route pour l'après 2012 en promouvant les efforts sur la voie d'une économie à faible utilisation de carbone. Le cadre futur devrait être complet mais assez souple pour permettre à tous les pays de participer à un effort mondial partagé et englober toutes les facettes des changements climatiques, y compris l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie. Compte tenu de la complexité des problèmes environnementaux mondiaux, il est impératif de coordonner les activités environnementales de l'Organisation des Nations Unies

et d'assurer leur cohésion. Renforcer le PNUE et appuyer son mandat permettront d'améliorer les directives de politique générale et d'aider à fixer des priorités fondées sur une base scientifique solide.

65. **M. Mirilovic** (Serbie) donne des informations concernant la sixième Conférence ministérielle intitulée « L'environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Belgrade, en octobre. Dans la région de la CEE, la pollution atmosphérique reste très élevée et plus de 100 millions de personnes ne disposent pas d'un accès à l'eau potable et d'un assainissement adéquat. En dépit d'un emploi plus efficace de l'énergie et d'une utilisation accrue des ressources renouvelables, la consommation d'énergie et les émissions résultant de gaz à effet de serre ont augmenté et le déclin de la diversité biologique et la perte des systèmes écologiques se poursuivent. Les Ministres qui ont participé à la Conférence ont demandé que de nouvelles améliorations soient apportées aux évaluations de l'environnement sur la base d'indicateurs et aux rapports établis dans la région. Ils se sont engagés à accorder une attention particulière au renforcement d'institutions et d'organisations concernant l'environnement, à la création et à la mise en œuvre d'instruments de politique générale et au renforcement des capacités. Ils ont également souligné qu'il est important de créer un centre sous-régional de suivi des changements climatiques à Belgrade et ont exprimé leur ferme intention de coopérer avec d'autres régions en partageant les enseignements et les données d'expérience.

66. Il est regrettable que la Commission du développement durable ne soit pas parvenue à un accord sur des questions importantes lors de sa quinzième session, en particulier s'agissant d'un accord international sur l'efficacité en matière d'énergie. La Serbie espère que les positions des groupes de négociation seront plus souples lors de la prochaine session.

67. La Serbie, en sa qualité de membre du Partenariat de la montagne, appuie les efforts visant à allouer davantage de crédits au développement durable dans les régions montagneuses. Des efforts particuliers devraient être effectués pour réduire les disparités en matière de développement entre ces régions et d'autres, en investissant dans des projets qui privilégient les avantages relatifs des montagnes, en particulier s'agissant du tourisme écologique. Dans le même

temps, il conviendrait d'améliorer la coopération régionale et multilatérale, d'autant plus que les montagnes s'étendent souvent au-delà de frontières nationales. La Serbie invite la Réunion mondiale des membres du Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses à favoriser les échanges de données d'expérience et de compétences entre régions montagneuses du monde. Un projet de loi ratifiant la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes a été soumis au Parlement serbe et devrait être adopté prochainement.

68. La Serbie est au nombre des pays les plus menacés par les changements climatiques. Au cours des 20 dernières années, elle a connu un certain nombre de sécheresses et il est de plus en plus difficile de renouveler la couverture végétale protectrice, ce qui entraîne une dégradation des sols, d'intensité diverse, sur près de 80 % du pays. Le projet de loi portant ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait donc être adopté prochainement.

69. La Serbie, qui vient de ratifier le Protocole de Kyoto, demande à toutes les parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques de participer activement et de manière constructive à la Conférence de Bali sur les changements climatiques en décembre, afin de parvenir, d'ici 2009, à un accord global sur l'après 2012.

Point 55 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/62/8, A/62/219 et A/62/339)

70. **Mme Tibaijuka** (Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), présentant le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt et unième session (A/62/8), le rapport du Secrétaire général intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) » (A/62/219), et le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat » (E/2007/58) dit que des

progrès considérables ont été réalisés durant l'année écoulée en vue de renforcer l'aptitude de ONU-Habitat de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la Déclaration de principes et d'engagements et Plan mondial d'action : le Programme pour l'habitat.

71. Ces progrès comprennent l'adoption de deux décisions marquantes, reflétant nombre des recommandations faites par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Une de ces décisions, qui concerne directement la réforme de l'ONU est celle du Conseil d'administration de ONU-Habitat tendant à adopter un Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013. La Stratégie est animée par une vision ambitieuse et comporte une feuille de route rigoureuse en matière d'urbanisation durable. La vision concerne un monde dans lequel un citoyen sur deux pourrait accéder à un logement décent, à de l'eau potable et à des services d'assainissement de base et dans lequel l'humanité pourrait se livrer à des activités sociales, économiques et culturelles sans compromettre l'aptitude des générations futures de le faire. Dans un monde qui s'urbanise de plus en plus rapidement, une telle vision et de tels projets sont critiques pour la réalisation du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette vision est réaliste parce que la feuille de route établie aux fins de la mise en œuvre du Plan est fondée sur le principe de l'amélioration des partenariats, plutôt que sur les seules capacités de l'Organisation des Nations Unies ou de ONU-Habitat.

72. Au cours des six prochaines années, ONU-Habitat tentera de jouer un véritable rôle de catalyseur pour mobiliser les bonnes volontés, les connaissances techniques et les ressources de toutes les sphères des administrations publiques, de la société civile, des institutions financières internationales, régionales et nationales ainsi que des secteurs privé et communautaire, de manière à mettre précisément l'accent sur les facteurs essentiels de l'urbanisation durable et du développement urbain ouvert à tous. Ces facteurs concernent un aménagement du territoire et un logement à l'intention des pauvres, une planification et une gouvernance participative, une infrastructure et des services écologiquement rationnels ainsi qu'un financement novateur en matière de logement et d'urbanisme. Les activités dans ces domaines seront préparées par une campagne mondiale sur l'urbanisation durable en vue de mobiliser la volonté et l'attachement politiques.

73. Pour donner suite à la décision du Conseil d'administration et avec l'aval de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ONU-Habitat collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de prévention de la criminalité urbaine et de sûreté. Ces efforts aboutiront à des activités conjointes sur le terrain visant à améliorer la sûreté, la sécurité et la justice pour tous, en particulier pour les citadins (un sur trois) qui vivent dans des taudis. ONU-Habitat a collaboré très étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé pour examiner les problèmes sanitaires dans les villes, en particulier ceux qui touchent les pauvres urbains, et élargi sa collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative de l'Alliance des villes. La collaboration accrue avec les banques de développement régionales a permis d'obtenir plus de 1,5 milliard de dollars des États-Unis au titre d'investissements de suivi dans des projets en faveur des pauvres, relatifs à l'eau et à l'assainissement.

74. La vision qui anime l'élément stratégique du Plan à moyen terme peut se concrétiser parce que l'urbanisation viable est un objectif réaliste. Le Plan est fondé sur le fait que la communauté internationale prend de plus en plus conscience du fait que l'urbanisation, en dépit de ses manifestations chaotiques, constitue une possibilité unique d'appuyer la croissance économique et le progrès social dans une économie mondiale globalisée. ONU-Habitat est fier d'être associé avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dont le Rapport de 2007 sur l'état de la population mondiale était consacré au thème : « Libérer le potentiel de la croissance urbaine ». ONU-Habitat est également satisfait qu'il ait été pris note, dans le Rapport du PNUD sur le développement humain de 2006 consacré à l'eau, du rapport triennal de 2003 de ONU-Habitat sur le thème « Water and Sanitation in the World's Cities: Local Action for Global Goals » (L'eau et l'assainissement dans les villes du monde : mesures locales en vue d'objectifs mondiaux), afin de diffuser et de populariser les conclusions de ONU-Habitat sur la situation catastrophique des taudis urbains. Ces exemples montrent que ONU-Habitat, grâce à des partenariats et à une action à la base, mettra au premier plan de l'actualité des problèmes auxquels d'autres partenaires pourront s'associer.

75. Sur le plan institutionnel, le plan à moyen terme vise à mettre ONU-Habitat en tête de file de la réforme. L'excellence en matière de gestion est un élément essentiel du Plan et la responsabilisation, la

transparence, le contrôle et le suivi fondés sur les résultats deviendront la règle et non pas l'exception. ONU-Habitat ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires, compte tenu de sa croissance rapide au cours des cinq dernières années. La Directrice exécutive lance donc un appel aux États Membres en mesure de le faire pour qu'ils fournissent des ressources supplémentaires en espèce ou en nature, pour contribuer à mettre en œuvre des méthodes de gestion modernes, ainsi que la réforme, comme le demande le nouveau statut de ONU-Habitat.

76. Le règlement financier et les règles de gestion financières qui régissent la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ont été révisés en 2006. Dans sa résolution 21/10, le Conseil d'administration de ONU-Habitat a décidé de mettre à l'essai des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursable pour faciliter le financement des logements pour les citadins pauvres et le développement urbain. Cette résolution qui fait étape a permis au système des Nations Unies, pour la première fois, d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour accélérer les initiatives-pilotes d'amélioration des taudis et des logements à faible revenu au moyen de mécanismes de financement novateurs.

77. Ces nouvelles opérations ne visent pas à établir une nouvelle institution financière mais à créer de nouveaux instruments relatifs à la dette. L'objectif est de collaborer avec les institutions financières existantes à l'échelon des pays pour amoindrir les risques perçus associés aux prêts consentis aux citadins pauvres. Ceci sera réalisé moyennant une large gamme de mesures propres à renforcer la confiance, dont des services consultatifs en matière de politiques générales, une assistance au renforcement des capacités et une amélioration des crédits sous forme de garanties associant les investissements publics, les capitaux privés et les efforts des ménages à faible revenu.

78. ONU-Habitat espère que ce mécanisme éliminera l'un des obstacles les plus anciens à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et permettra aux citadins pauvres de mobiliser leur épargne et leurs avoirs pour créer des richesses grâce au logement et de participer véritablement à la société.

79. Avec l'appui des États Membres, ONU-Habitat sera rapidement en mesure de mobiliser le financement du secteur privé de sorte à fournir un logement décent aux citadins à faible revenu. Dans le cadre des projets-

pilotes de la Facilité pour la réfection des taudis, des banques du secteur privé ont déjà accepté de fournir un financement à long terme au titre du logement à faible revenu, comme par exemple à des coopératives féminines de logement en République-Unie de Tanzanie et au Kenya. Les autorités chinoises fournissent une assistance technique en vue de créer des entreprises de bâtiment locales capables de construire des immeubles de hauteur moyenne bon marché, pour permettre aux pauvres de rester sur des emplacements de choix à proximité du centre des affaires dans la ville de Yangzhou. ONU-Habitat a récemment conclu avec des acteurs du secteur privé des États-Unis un accord visant à mobiliser des ressources aux fins de la construction de logements bon marché destinés à la population à faible revenu, en Amérique latine, grâce à des prêts des banques nationales.

80. La majorité des êtres humains vit actuellement dans des villes et ce processus s'accélère. Cette transformation a des incidences directes sur les stratégies requises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu de l'urbanisation de la pauvreté. La communauté internationale a le devoir moral et éthique de rendre les villes plus équitables, participatives et viables.

81. En 2007, la Journée mondiale de l'Habitat a été axée sur les défis en matière de sûreté et de sécurité en milieu urbain. L'inégalité est source d'insécurité, parce qu'elle est fondée sur des goulets d'étranglement institutionnels qui empêchent les personnes de réaliser leur plein potentiel. Cela suscite invariablement le mécontentement et l'hostilité, ce qui met en danger la société. Outre la criminalité et la violence, la précarité des régimes d'occupation et la vulnérabilité substantielle aux catastrophes naturelles touchent les pauvres plus que les riches dans une large mesure. La capacité de faire face est étroitement liée aux revenus, dans une même nation et entre nations.

82. Ce n'est pas par hasard que la question des changements climatiques est arrivée au premier plan des débats internationaux en même temps que l'accroissement de l'urbanisation mondiale et pratiquement à la même cadence. L'urbanisation entraîne des modifications irréversibles des modes de production et de consommation : 75 % de la consommation mondiale d'énergie et 80 % des émissions de gaz à effet de serre sont le fait des villes. Près de la moitié des émissions résultent de la

combustion des combustibles fossiles pour les transports urbains; l'autre moitié est imputable au chauffage, au refroidissement et à l'entretien des bâtiments et des foyers. Les mesures envisagées aux niveaux mondial et national pour résoudre ces problèmes ne s'accompagnent pas encore de mesures concertées aux niveaux municipal et local. Il importe de prendre immédiatement des mesures pour rendre les villes plus viables, au moyen de plans d'aménagement du territoire, de plans dans le domaine des transports et grâce à une meilleure conception architecturale des bâtiments. Ces mesures auront d'importantes incidences sur le rythme du réchauffement mondial.

83. Dans le même temps, il est essentiel d'adopter immédiatement des mesures d'adaptation pour réduire la vulnérabilité. À cet effet, il convient de planifier correctement les villes et les établissements humains pour éviter toute perte de vies humaines et de biens. Ce sont les citoyens pauvres qui sont les plus vulnérables aux incidences des changements climatiques et qui contribuent le moins à ces changements. En conséquence, l'adaptation et l'atténuation ont toujours fait partie intégrante du mandat de base de ONU-Habitat, à savoir améliorer le logement et l'urbanisme pour réduire la pauvreté et rendre les villes et les établissements plus sûrs, plus durables et plus résistants. La lutte contre les changements climatiques doit être effectuée au niveau local. Les responsables politiques, les planificateurs, les spécialistes de l'environnement et les citoyens doivent unir leurs forces pour mettre les villes et les questions urbaines au premier plan du programme du développement durable et des programmes nationaux de développement. Il est temps de mettre les questions urbaines au centre des délibérations de la communauté internationale et d'instituer un système de suivi des tâches, pour permettre à tous les partenaires d'œuvrer de concert pour relever les défis posés par l'urbanisation rapide, la pauvreté urbaine et les changements climatiques.

84. Des préparatifs ont débuté en vue de la quatrième session du Forum urbain mondial, que le Gouvernement chinois accueillera à Nanjing en octobre 2008. Ce Forum, dont le thème est « Une urbanisation harmonieuse » mettra l'accent sur les moyens d'assurer

un développement territorial équilibré et des liaisons entre villes et campagnes. La Directrice exécutive espère que les États Membres et tous les partenaires du Programme pour l'Habitat se préparent comme il convient pour le Forum et le mettront à profit pour montrer leurs meilleures pratiques, de telle sorte que les participants puissent échanger des enseignements, aux fins de la réalisation du Programme.

85. **Mme Viotti** (Brésil) souhaite présenter des observations sur des références à son pays contenues dans le « Rapport mondial sur les établissements humains : renforcement de la sécurité urbaine ». Ce rapport, publié au début octobre 2007 a suscité de nombreux commentaires au Brésil et à l'étranger en raison des données qu'il contient sur la criminalité dans l'État de San Paulo. Toutefois, les chiffres concernent l'année 1999 et le taux de criminalité à San Paulo a régulièrement décliné depuis. Ce taux, qui était de 18,39 décès pour 100 000 habitants en 2006, devrait descendre encore en 2007, pour être de 11,8 décès pour 100 000 habitants.

86. La nouvelle législation du Brésil sur les armes à feu, la loi relative au désarmement, a nettement contribué au déclin du nombre des décès par armes à feu dans tout le pays. D'après une étude conjointe réalisée par les Ministères de la santé et de la justice, le taux des décès par armes à feu a chuté de 18 % depuis la promulgation de la loi en 2003, ce qui a épargné quelque 24 000 vies.

87. Mme Viotti espère que ONU-Habitat révisera les données contenues dans le rapport pour présenter un tableau plus précis de la prévention du crime et de la sécurité au Brésil.

88. **Mme Tibaijuka** (Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) (ONU-Habitat) regrette que des données périmées aient été publiées et explique que cette erreur est due au fait qu'un certain nombre de pays ne sont pas membres de l'Observatoire mondial des villes. ONU-Habitat mettra avec plaisir à jour les données concernant l'État de Sao Paulo pour refléter plus précisément la situation.

La séance est levée à 18 h 5.